

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

**PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019
DEVANT LE SENAT**

Vénérable Président du Sénat,
Vénérables membres du Bureau du Sénat,
Vénérables Sénateurs,
Mesdames et messieurs,

Au nom du Gouvernement, j'ai l'insigne honneur de vous présenter ce jour le projet de loi de finances pour l'exercice 2019. La précédente présentation avait été faite avec un grand retard. Celle-ci l'est dans les délais constitutionnels.

Mon intervention de ce jour va s'articuler autour des six (6) points ci-après:

- Contexte de l'élaboration du budget exercice 2019 ;
- Orientation et politique budgétaires pour l'année 2019 ;
- Grandes tendances de l'exécution du budget de l'année en cours au 30 juin 2018 et perspectives à fin décembre 2018;
- Hypothèses budgétaires pour l'année 2019 ;
- Grandes lignes du projet de loi de finances 2019, et
- Stratégie pour atteindre les objectifs escomptés.

Point 1 : Contexte de l'élaboration du budget de l'Etat pour l'année 2019

L'année 2019 devrait s'inscrire dans la perspective d'une croissance stable de l'activité économique mondiale, en dépit de l'accentuation des risques. Le Fonds Monétaire International (FMI) table sur la poursuite et le renforcement

en 2018 et 2019, de la tendance de la **croissance** observée ces dernières années. Celle-ci est en effet passée de 3,2% en 2016, à 3,7% en 2017. Elle augmenterait à 3,9% en 2018 et 2019, en relation avec la consolidation de l'activité économique dans les pays émergents et en développement.

La croissance dans les **pays avancés**, devrait se replier de 0,2 point par rapport à 2018, pour se situer à 2,2% en 2019 en raison des contreperformances de l'économie américaine dont la croissance régresserait à 2,7% en 2019 contre 2,9% en 2018, du fait entre autres, de l'extinction des effets des mesures fiscales adoptées en 2018.

L'activité économique resterait cependant robuste dans **les pays émergents et en développement**, avec l'amélioration de l'indice global des cours des matières premières et de la bonne tenue de l'activité dans la plupart des pays exportateurs de matières premières. Le taux de croissance économique atteindrait 5,1% en 2019 contre 4,9% en 2018.

En **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait poursuivre son redressement pour atteindre 3,8% en 2019 contre 3,4% en 2018, portée essentiellement par l'augmentation des cours des matières premières.

Dans les pays de la **Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)**, la situation économique demeurerait fragile, selon le comité de politique monétaire. Toutefois, l'on constate un retour progressif vers les équilibres macroéconomiques, sous l'effet de la hausse des cours de pétrole, de la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre du programme de réformes

économiques et financières de la CEMAC (PREF CEMAC) ainsi que de la facilité élargie du crédit dans quatre des six (6) pays de la sous-région. Le taux de croissance économique en zone CEMAC se situerait à 3,3% en 2019 contre 1,7% en 2018.

Au plan national, le contexte reste dominé par la poursuite d'une part, de la mise en œuvre des réformes impulsées par le PREF-CEMAC et d'autre part, des négociations avec le FMI, en vue de la conclusion d'un programme, qui vise le rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers.

Au regard des perspectives d'augmentation de la production pétrolière et de la remontée des cours du baril de pétrole, **la croissance économique** se consoliderait à 3,1% en 2019, contre 2% en 2018. Ce résultat se justifierait aussi par la sortie du secteur hors pétrole de son état de récession en 2019, avec une croissance qui s'établirait à 1,6% contre -4,7% une année plus tôt.

L'inflation serait contenue en-deçà du seuil régional à 2,3% en 2019, comme au cours des deux précédentes années.

La situation du **secteur monétaire** serait caractérisée par un net repli des avoirs extérieurs nets et une légère augmentation des crédits à l'économie et de la masse monétaire.

Les **comptes extérieurs** connaîtraient une diminution sensible du déficit du compte courant, conséquence de

l'amélioration du solde de la **balance commerciale** qui serait tirée principalement par les exportations de pétrole.

Toutefois, les risques inhérents à la volatilité des cours pétroliers et ceux entourant les perspectives économiques mondiales, notamment l'aggravation des tensions et des conflits commerciaux ainsi que les problèmes géopolitiques, devraient appeler à plus de prudence dans la conduite de la politique économique nationale.

Point 2 : Orientation et politique budgétaires

Lors du débat d'orientation budgétaire organisé en août dernier ici devant le Parlement, monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement disait je cite : « **Le Gouvernement est sur la trajectoire d'une politique budgétaire restrictive visant le rétablissement des équilibres en vue d'une relance économique à terme. C'est l'orientation budgétaire sur laquelle les dépenses seront alignées** ». Fin de citation.

C'est donc dans cette dynamique que s'inscrit la politique budgétaire en 2019. Celle-ci sera axée sur :

- (i) le renforcement des mesures d'amélioration et de sécurisation des ressources publiques ;
- (ii) la maîtrise des dépenses publiques pour leur plus grande efficacité ;
- (iii) la viabilité et la soutenabilité de la dette publique à travers une stratégie qui se fonde sur des options de financement appropriées

(iv) la mise en œuvre de certains projets prévus dans le Plan National de Développement (PND).

Dans ce sens, les objectifs budgétaires de 2019 visent :

- la réduction du déficit primaire de base hors pétrole de manière à contribuer, entre autres, à l'amélioration de la position nette du gouvernement (PNG) à l'égard du système bancaire intérieur, par la reconstitution des dépôts du trésor à la Banque centrale et le renforcement des réserves de la zone monétaire, pour les porter à trois mois d'importations à moyen terme (norme communautaire) ;
- la réduction du stock de la dette publique de manière à ce que sa valeur actuelle nette soit ramenée à moyen terme à 30% du PIB nominal.

Vénérable Président du Sénat,

Vénérables membres du Bureau du Sénat,

Vénérables Sénateurs,

Mesdames et messieurs,

Avant de vous présenter les hypothèses retenues pour le projet de budget 2019, il convient d'abord de faire le point de l'exécution du budget en cours au 30 juin 2018.

Point 3 : Exécution du budget au premier semestre 2018

Prévues à la somme de 1602 milliards 400 millions de FCFA **les recettes budgétaires**, sont encaissées au premier semestre à la somme de 908 milliards 300 millions de FCFA, correspondant à un taux de réalisation de 56,7%. Bien que globalement encourageant, ce résultat masque des disparités importantes, en analysant ces recettes par catégorie :

- **les recettes fiscales** : elles ont été recouvrées au premier semestre à hauteur de **300 milliards 100 millions de FCFA**, sur un niveau prévisionnel de **754 milliards 600 millions de FCFA**, représentant environ 40% de l'objectif annuel. Ces recettes se répartissent comme suit :
 - Impôts : **256 milliards 100 millions de francs CFA** sur une prévision de **633 milliards 100 millions, soit 40,45%** ;
 - Douanes : **44 milliards de francs CFA** sur une prévision de **121 milliards 500 millions de francs CFA, soit 36,21%**.
- **les dons, legs et fonds de concours** : ils ont été tirés à 2 milliards 100 millions de FCFA en juin, soit 7,2%, bien loin de l'objectif annuel fixé à 29 milliards 200 millions de FCFA ;
- **les cotisations sociales** : elles ont été émises à hauteur de 27 milliards de francs CFA, au 30 juin, soit à 50% de l'objectif annuel qui est de 54 milliards 100 millions de FCFA;

- **les autres recettes** : essentiellement tirées par les recettes pétrolières, elles sont comptabilisées à hauteur de 579 milliards 200 millions de FCFA pour une prévision de 764 milliards 700 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 75,74% de l'objectif annuel au premier semestre.

Les dépenses budgétaires, quant à elles, s'établissent globalement à 759 milliards 234 millions de francs CFA pour une prévision de 1383 milliards 619 millions de FCFA, soit 54,87%. L'exécution par titre de dépenses se présente ainsi qu'il suit:

- **les charges financières de la dette** : elles sont exécutées à hauteur de 55 milliards 700 millions de FCFA, soit 38,15%, pour une prévision annuelle de 146 milliards de francs CFA;
- **les dépenses de personnel** : prévues à 364 milliards 500 millions de FCFA, elles sont mandatées à 181 milliards 100 millions de FCFA, soit 49,68% ;
- **les biens et services** : ils sont ordonnancés à 102 milliards 300 millions de FCFA, représentant 59,37% des prévisions annuelles qui s'élèvent à 172 milliards 300 millions de FCFA;
- **les transferts** : Considérés à leur niveau inscrit au budget, ils sont exécutés à 207 milliards 900 millions de FCFA pour une prévision annuelle de 322 milliards 829 millions de FCFA, soit 64,4% ; le niveau de réalisation de 309 milliards 500 millions

de FCFA au premier semestre se justifie par la prise en compte de divers engagements pétroliers, notamment ceux de la Congolaise de Raffinage (CORAF) et de la Centrale Electrique du Congo (CEC).

- **les dépenses d'investissement** : elles sont réalisées à 48 milliards 700 millions de FCFA, indiquant un taux d'exécution de 18,45%, pour une prévision de 264 milliards 500 millions de FCFA;
- **les dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux du trésor** : elles sont limitées à leur niveau d'encaissement établi à 29 milliards 334 millions de FCFA, pour une prévision annuelle de 79 milliards 900 millions de FCFA, soit 36,7%.

Il ressort de l'analyse de l'exécution du budget 2018 au premier semestre que :

- En ce qui concerne **les recettes** :
 1. les **recettes pétrolières**, se sont bien comportées grâce à la bonne tenue des prix du pétrole au niveau du marché international,
 2. les **recettes non pétrolières** n'ont pas franchi les 40% de l'objectif annuel au premier semestre.

Au regard des tendances observées au premier semestre, les estimations à fin décembre porteraient les recettes non pétrolières à moins de 80% des prévisions annuelles. Concernant les recettes

pétrolières, fortement tributaires de plusieurs paramètres qui encadrent la gestion du pétrole, la réalité est tout-à-fait différente. Leur estimation serait de 1004 milliards de FCFA au 31 décembre, engagements compris.

- En matière de **dépenses** : avec une exécution de plus de 50%, le risque de dépassement devient plus élevé, si cette tendance se prolonge jusqu'en fin décembre.
- Pour ce qui est du **solde budgétaire**, on note une amélioration de la situation au regard des niveaux qui en découlent :
 - le **solde global** atteint au premier semestre un niveau de 149 milliards 400 millions de FCFA pour des objectifs semestriels de 171 milliards de FCFA et annuel de 219 milliards de FCFA ;
 - le **solde primaire de base**, réalisé à 225 milliards 100 millions de FCFA pour une prévision annuelle de 469 milliards 200 millions de FCFA et un objectif semestriel fixé à 259 milliards 900 millions de FCFA ;
 - le **solde primaire de base hors pétrole**, établi à -280 milliards de FCFA en prévision et à -124 milliards 400 millions de FCFA au premier trimestre, s'est dégradé en juin avec un niveau de - 346 milliards de FCFA, à cause notamment des contreperformances enregistrées par les impôts et les douanes.

Si le solde global et le solde primaire de base sont proches de l'objectif semestriel, le solde primaire de base hors pétrole par contre s'est davantage détérioré. Ce qui expose les finances publiques aux chocs extérieurs et devrait nous inciter à accélérer la mise en œuvre des réformes visant la redynamisation du secteur hors pétrole.

Voilà **Vénérable Président du Sénat, Vénérables membres du Bureau du Sénat, Vénérables Sénateurs, Mesdames et messieurs**, ce que pourrait être l'image de l'exécution du budget de l'Etat en fin d'exercice 2018, avec un risque de détérioration du déficit budgétaire primaire de base hors pétrole.

Point 4 : Hypothèses arrêtées pour les prévisions du projet de loi de finances 2019

Les hypothèses du projet de loi de finances se rapportent à celles relatives au projet du budget de l'Etat ainsi qu'à celles liées à la trésorerie et au financement, aux fins de garantir la soutenabilité des finances publiques.

a)Hypothèses budgétaires relatives aux recettes et aux dépenses budgétaires.

 **En matière de recettes**, les hypothèses retenues se fondent sur une perspective de croissance du secteur non pétrolier qui devrait être positivement impactée par les mesures fiscales adoptées par le Gouvernement, à savoir :

- (i) la lutte contre l'incivisme fiscal et la fraude douanière ;
- (ii) la limitation des exonérations aux seules exceptions légales ;
- (iii) la sécurisation des recettes ;
- (iv) la réforme administrative des régies financières.

Les recettes pétrolières sont calculées sur la base d'une production annuelle de 131 millions 983 mille barils, pour un prix de Brent retenu à 72,806 dollars US le baril. Avec une décote de 2,806 dollars US et un dollar qui se change à 575 francs CFA, le brut congolais sera probablement vendu à un prix moyen fixé à 70 dollars US.

Les dons, legs et fonds de concours, concernent essentiellement ceux qui sont connus, identifiés dans les conventions de financement dûment signées avec les donateurs.

Les cotisations sociales dépendent des prélèvements habituels opérés sur les salaires des agents de l'Etat et de la part versée par l'employeur au titre de l'année 2019.

Les revenus du portefeuille incorporent le remboursement des intérêts des prêts accordés par l'Etat et les dividendes attendus en 2019.

Les droits et frais administratifs restent liés au volume des services non marchands produits par l'administration publique consommés par les ménages et les autres agents économiques.

S'agissant **des dépenses**, les hypothèses se basent sur les repères édictés par la circulaire n°10 du 29 août 2018 de monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2019, qui consacre la maîtrise des dépenses de l'Etat dans leur globalité. Cette maîtrise se caractérise par une évolution à la baisse des dépenses en pourcentage du produit intérieur brut.

Un recrutement des enseignants et personnels de santé sera effectué courant 2019, en se fondant sur une partie des sorties du personnel de l'Etat (admissions en retraite) afin de garantir une réduction graduelle à terme de la masse salariale.

Les **biens et services** ainsi que les **autres charges** se limitent au strict minimum de fonctionnement de l'administration. Ne progressent que les dépenses à caractère social, pour préserver les couches sociales les plus vulnérables des effets négatifs d'ajustement. Il en est de même pour les **transferts**, à l'exception de ceux consignés dans les accords particuliers retraçant les engagements de l'Etat.

Les investissements prennent appui sur le plan national de développement (PND) 2018-2022, les

dépenses à caractère sociale et les projets en cofinancement.

b) Hypothèses liées à la trésorerie et au financement

 **Pour les ressources de trésorerie**, les emprunts contractés dans le cadre des projets en partenariat constituent l'une des sources à exploiter auxquelles sont associés les apports attendus des partenaires dans l'hypothèse du programme avec le FMI.

 **Au niveau des charges de trésorerie**, il s'agit de l'amortissement de la dette qui dépend de la stratégie de restructuration en vue de la rendre soutenable. Pour renforcer la position nette du gouvernement (PNG) à l'égard du système bancaire, il est prévu d'épargner afin de contribuer à la solidarité monétaire.

Point 5 : Grandes lignes du projet de loi de finances 2019

Sur la base des hypothèses ainsi présentées, le budget de l'Etat exercice 2019 est arrêté en recettes à 2323 milliards 448 millions de francs CFA et en dépenses à 1753 milliards 608 millions de francs CFA, se soldant par un excédent budgétaire de 569 milliards 840 millions de FCFA.

Ce projet de loi de finances comprend également des ressources de trésorerie et de financement de 110 milliards de FCFA pour des charges de 1133 milliards de FCFA, entraînant un solde de financement déficitaire de 1023 milliards de francs CFA.

a) Les grandes masses budgétaires

Les recettes budgétaires

Le projet du budget prévoit en recettes la somme de 2323 milliards 448 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2019, en accroissement de 720 milliards 829 millions de francs CFA par rapport à celles de l'exercice 2018.

La contribution par composante du budget se présente ainsi qu'il suit :

- le budget général participe à hauteur de 2240 milliards 825 millions de francs CFA correspondant à 96,44% ;
- les budgets annexes interviennent à un niveau de 16 milliards 16 millions de francs CFA, soit 0,69% ;
- les comptes spéciaux du trésor concourent pour 66 milliards 607 millions de francs CFA, soit 2,87%.

Par titre de recette la prévision annuelle est la suivante :

- **Les recettes fiscales**, composées des impôts et taxes intérieurs ainsi que des droits indirects et taxes de douane, sont prévues à 837 milliards de francs CFA contre 754 milliards 600 millions de francs CFA en 2018, en augmentation de 82 milliards 400 millions de francs CFA.
 - **Les impôts et taxes intérieurs** s'élèvent à 707 milliards de francs CFA contre 633 milliards 100 millions de francs CFA en 2018, soit une progression de 73 milliards 900 millions de francs CFA.
 - **Les droits et taxes de douanes**, arrêtés à 130 milliards de francs CFA contre 121 milliards 500 millions de francs CFA en 2018 dépendent de l'évolution des importations et de l'application des mesures envisagées dans l'année, notamment celles relatives au renforcement des capacités administratives.
- **Les dons, legs et fonds de concours** sont prévus à 45 milliards 650 millions de francs CFA, en progression de 16 milliards 450 millions de francs CFA par rapport à 2018.
- **Les cotisations sociales** sont prévues pour 54 milliards 897 millions de francs CFA, presque au même niveau qu'en 2018 (54 milliards 119 millions de francs CFA).

- **Les autres recettes** s'élèvent globalement à la somme de 1385 milliards 901 millions de francs CFA, contre 764 milliards 700 millions en 2018, soit une augmentation de 621 milliards 201 millions de francs CFA. Elles comprennent :
 - **Les taxes forestières estimées** à 7 milliards de francs CFA ;
 - **Les recettes pétrolières** évaluées à 1354 milliards 239 millions de francs CFA, en augmentation de 605 milliards 39 millions de francs CFA par rapport à la prévision de 2018;
 - **Les recettes minières** prévues à 1 milliard 500 millions de francs CFA, dont 1 milliard représentant la redevance minière proportionnelle et 500 millions de redevance superficielle sur l'ensemble des exploitations minières ;
 - **Les revenus du portefeuille de l'Etat** sont prévus à 8 milliards de francs CFA dont 3 milliards de francs CFA de dividendes et 5 milliards de francs CFA au titre des intérêts de placement ;
 - **Les droits et frais administratifs** sont estimés à 15 milliards 62 millions de francs CFA, en hausse de 2 milliards 862 millions de francs CFA par rapport à la prévision de 2018.

Les dépenses budgétaires

Arrêtées à la somme de 1753 milliards 608 millions de francs CFA, les dépenses budgétaires augmentent de 369 milliards 989 millions par rapport à la prévision de 2018.

Les dépenses par composante du budget, se déclinent de la manière suivante :

- le **budget général** représente **1670** milliards **985** millions de francs CFA, soit 95, 29%;
- les **budgets annexes**, 16 milliards 16 millions de francs CFA, correspondant à 0, 91% ;
- les **comptes spéciaux du trésor** à 66 milliards 607 millions de francs CFA, soit 3, 80 %.

Par titre de dépenses, les masses budgétaires se présentent ainsi qu'il suit :

- **les charges financières de la dette**, évaluées à 121 milliards de francs CFA contre 146 milliards de francs CFA en 2018, sont en diminution de 25 milliards de francs CFA;
- **les dépenses de personnel**, passent de 364 milliards 500 millions de francs CFA en 2018 à 374 milliards de francs CFA , soit une augmentation de 9 milliards 500 millions de francs CFA;
- **les biens et services**, prévus à 187 milliards 200 millions de francs CFA contre 172 milliards 300 millions de francs CFA en 2018, soit une

progression de 14 milliards 900 millions de francs CFA ;

- **les transferts**, prévus à 597 milliards 435 millions de francs CFA, sont en augmentation de 274 milliards 606 millions de francs CFA par rapport à 2018;
- **les investissements**, prévus à 354 milliards 350 millions de francs CFA contre 264 milliards de francs CFA en 2018, progressent de 100 milliards 35 millions de francs CFA;
- **les autres dépenses** (anciennement appelées charges communes), arrêtées à 37 milliards de francs CFA contre 34 milliards de francs CFA en 2018, sont en variation positive de 3 milliards de francs CFA;
- **les dépenses des budgets annexes**, prévues à 16 milliards 16 millions de francs CFA, contre 11 milliards 761 millions augmentent de 4 milliards 255 millions de francs CFA par rapport à leur niveau de 2018 ;
- **les dépenses des comptes spéciaux du trésor**, estimées à 66 milliards 607 millions de francs CFA, sont en baisse de 1 milliard 622 millions de francs CFA par rapport à leur niveau de 2018.

b) Le solde budgétaire global

Les recettes budgétaires étant supérieures aux dépenses budgétaires, il se dégage un **excédent**

budgétaire prévisionnel de 569 milliards 840 millions de francs CFA.

Dans les conditions d'équilibre qu'il détermine, le projet de loi de finances de l'année 2019 a également des objectifs en trésorerie et en financement liés à la viabilité de la dette publique et à la stabilité monétaire.

c) La trésorerie et le financement

Le projet de loi de finances comprend en trésorerie et en financement, des ressources de 110 milliards de francs CFA et des charges de 1133 milliards de francs CFA, dégageant un solde de financement déficitaire de 1023 milliards de francs CFA.

 **Les ressources de trésorerie** pour un montant de 110 milliards de FCFA, sont constituées essentiellement des tirages liés à la mise en œuvre des projets en partenariat qui s'élèvent à 107 milliards de francs CFA, contre 104 milliards de FCFA en 2018.

 **Les charges de trésorerie** comprennent :

- l'amortissement de la dette extérieure pour un total de 555 milliards de francs CFA contre 603 milliards 900 millions de francs CFA en 2018, en baisse de 48 milliards 900 millions de francs CFA ;
- le remboursement des obligations pour 49 milliards de francs CFA ;

- l'amortissement de la dette intérieure pour 297 milliards contre 128 milliards 500 millions de francs CFA en 2018 ;
- la provision pour épargne fixée à 232 milliards de francs CFA pour l'amélioration de la position nette du gouvernement à l'égard du système bancaire.

Il en résulte un **besoin en trésorerie et financement** de 1023 milliards de francs CFA qui sera partiellement atténué par l'excédent budgétaire. Il va néanmoins subsister un gap de financement de 453 milliards 160 millions de francs CFA. Ce besoin de financement net représente globalement 82% de l'amortissement de la dette extérieure. Ce qui sous-entend une restructuration conséquente de la dette publique avec des assurances de financement des principaux créanciers du Congo ; sans quoi, la soutenabilité des finances de l'Etat resterait problématique.

La restructuration de la dette publique pourrait se faire selon les options suivantes: le rééchelonnement, l'annulation, le reprofilage et le refinancement.

Une amélioration de la conjoncture, qui se traduirait par une augmentation substantielle des recettes, contribuerait également à la réduction de ce besoin de financement.

Point 6 : Quelle stratégie globale adopter pour atteindre les différents objectifs visés ?

Dans sa mise en œuvre, le budget de l'Etat est confronté à des aléas qui compromettent l'atteinte des résultats présentés comme objectifs prévisionnels, en dépit des mesures correctives qui sont généralement prises. Des études réalisées à divers niveaux révèlent des faiblesses dans la mise en œuvre des mesures prises dans différentes lois de finances en vue de renforcer l'efficacité des régies financières.

Ce constat exige de notre part un changement de paradigme, avec la définition d'une nouvelle stratégie d'intervention qui se focalisera particulièrement sur les aspects managériaux et s'appuiera surtout sur des organes transversaux de concertation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des mesures édictées dans la loi de finances et au-delà, de l'application rigoureuse de l'ensemble des textes régissant les finances publiques.

La maîtrise et le partage de l'information avec l'obligation de rendre compte, seront de mise. Ces organes transversaux, sans conflit de compétence avec les administrations, joueront un rôle de relais. Ils devront s'aligner sur la discipline budgétaire telle que préconisée par les textes en vigueur, la réforme administrative des régies des recettes, la sécurisation des recettes et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le maître mot pour ce qui est des dépenses reste la discipline budgétaire, dont la finalité est d'amener l'ensemble des ministères et institutions à observer l'autorisation parlementaire c'est-à-dire la loi de finances.

Les marchés de l'Etat devront être désormais publiés au journal officiel de la République du Congo, et les plans d'engagement et de trésorerie exigés. Les contrôles exercés par l'inspection générale des finances et l'inspection générale d'Etat seront systématiques.

Somme toute, l'ensemble des acteurs est invité à amorcer le nécessaire changement de comportement, prélude au passage du budget des moyens à celui en mode programme qui sera obligatoire à partir de 2022. La mise en œuvre progressive des réformes des finances publiques en cours et l'implémentation du système intégré de gestion des finances publiques devraient y contribuer de façon significative dès l'année 2019. Notre ambition est de basculer en mode programme plus tôt, si possible dès 2020. Cela nous donnera le temps d'une adaptation aux nouvelles règles exigées par les réformes et de corriger « en cours de marche » les éventuelles erreurs, et ainsi avoir l'assurance d'être vraiment prêts pour le saut définitif en 2022.

Vénérable Président du Sénat,

Vénérables membres du Bureau du Sénat,

Vénérables Sénateurs,

Mesdames et messieurs,

Telle est dans les grandes lignes, l'économie du projet de loi de finances, exercice 2019 soumis à votre examen.

Je vous remercie pour votre aimable attention.